



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



Le contrôle progressif de la végétation adventice, par sa suppression partielle ou totale, doit être exécuté pour limiter la concurrence pour l'eau, les éléments minéraux et la lumière.

1. CHOIX DE LA MÉTHODE

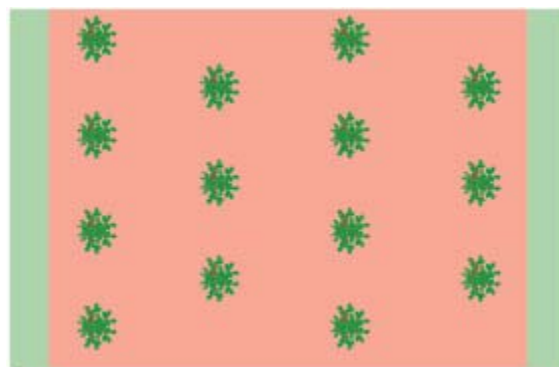
La réussite des dégagements forestiers exige de choisir la méthode la mieux adaptée à la nature et à la vigueur de la végétation d'accompagnement. Plusieurs **MÉTHODES DE DÉGAGEMENT** sont envisageables :

- **DÉGAGEMENT EN PLEIN** : destruction totale de la végétation accompagnatrice, mettant le sol à nu dans toutes les lignes et autour des plants (méthode la plus préconisée) ;
- **DÉGAGEMENT SUR LIGNE** : destruction de la végétation sur une bande de 1 à 2 m de largeur sur les lignes de plantation ;
- **DÉGAGEMENT LOCALISÉ EN COURONNE** : traitement au pied des plants sur une surface pouvant aller de 1 à 2 m² ;
- **DÉGAGEMENT MIXTE** : ouverture d'un layon entre les lignes de plantation pour circuler dans la parcelle et accéder aux plants afin d'effectuer leur dégagement localisé (méthode la plus recommandée).

2. DÉGAGEMENT EN PLEIN

Pour recourir au **DÉGAGEMENT EN PLEIN**, les conditions suivantes doivent être remplies :

- **ESSENCES DE LUMIÈRE ET ROBUSTES** pouvant supporter le plein découvert ;
- **VÉGÉTATION TRÈS VIGOUREUSE À COMBATTRE** : après un premier dégagement en plein les interventions suivantes sont généralement partielles ;
- **PLANTATION FACILE D'ACCÈS POUR LA MÉCANISATION DU DÉGAGEMENT** : relief plus ou moins plat, absence d'obstacles, écartements des plants compatibles avec le passage d'un engin ;
- **PRESSION DU GIBIER FAIBLE** : sinon, les plants doivent être protégés, car cette méthode, favorable aux déplacements du gibier, augmente les risques de dégâts sur les résineux (Douglas principalement) et feuillus attractifs et non protégés.



AVANT DÉGAGEMENT



© CDaf asbl

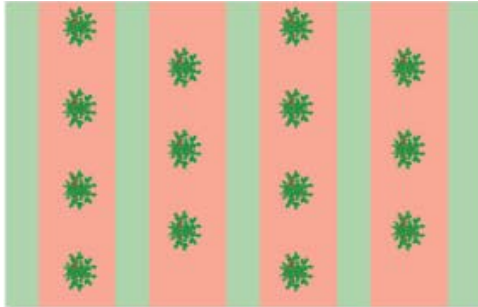
APRÈS DÉGAGEMENT



© CDaf asbl

2. DÉGAGEMENT SUR LA LIGNE

Moins coûteux que la méthode précédente puisqu'il ne concerne pas toute la surface, le **DÉGAGEMENT EN LIGNE** est conseillé pour les interventions manuelles ou chimiques, dans les **TERRAINS DIFFICILES** et les **PLANTATIONS DE DENSITÉ ÉLEVÉE**. Mais il est **FORTEMENT DÉCONSEILLÉ DANS LES ZONES GIBOYEUSES** car l'ouverture de layons sur la ligne de plantation canalise les déplacements du gibier (cervidés) vers les plants, et augmente ainsi les risques de dégâts.

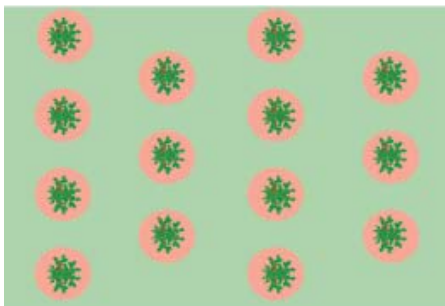


© CDAF asbl

3. DÉGAGEMENT LOCALISÉ

Le **DÉGAGEMENT LOCALISÉ** est recommandé dans les cas suivants :

- **ESSENCES D'OMBRE ET DE TEMPÉRAMENT DÉLICAT** : gainage latéral pour les protéger ;
- **PARCELLES OÙ LA VÉGÉTATION CONCURRENTÉ NE GÊNE PAS LA CIRCULATION** : accès aisé aux plants ;
- **FORTE PRESSION DU GIBIER** : maintien d'un écran végétal de « mise en défens » ;
- **OPTIONS DE DÉGAGEMENTS MANUELS OU CHIMIQUES LOCALISÉS** : interventions ciblées pour maintenir une végétation ligneuse à proximité des plants dans un but cultural et favorables à la biodiversité dans le reste de la parcelle.

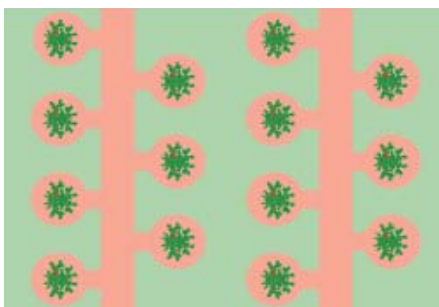


© CDAF asbl

4. DÉGAGEMENT MIXTE

Le **DÉGAGEMENT MIXTE** est vivement recommandé : atouts sylvicoles écologiques, faunistiques, paysagers et économiques :

- **GYROBROYAGE D'UN INTERLIGNE SUR DEUX** : accès aisé à tous les plants en présence de recrûs ligneux, de tapis de fougère ou de ronces explosives ;
- **DÉGAGEMENTS MANUELS DIRIGÉS AU PIED DES PLANTS** : interventions manuelles partielles bien dosées pour conserver un gainage ligneux de proximité.



© CDAF asbl

10.

D
é
g
a
g
e
m
e
n
t